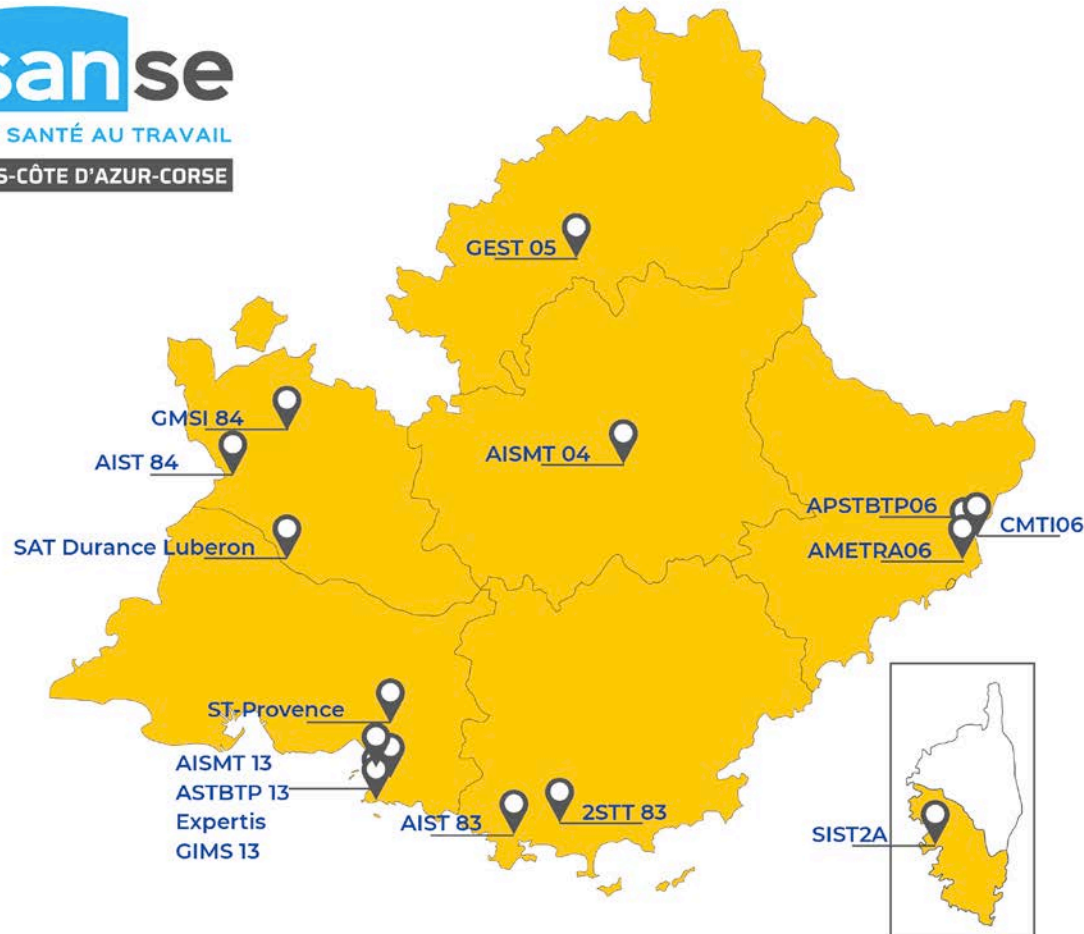


Comment réussir le maintien en emploi de vos salariés ?

Webinaire du 13 janvier 2022 – 45 mn + 15 mn de questions/réponses

Webinaire du réseau Présanse Paca-Corse



Ce webinaire vous est proposé par le réseau Présanse Paca-Corse, qui regroupe 16 services de prévention et de santé au travail interentreprises de Paca et Corse, œuvrant pour 137 000 entreprises et plus d'1 million de salariés du secteur privé.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.presanse-pacacorse.org (rubrique « Le Réseau »).

Le contenu de ce webinaire a été réalisé par les services de prévention et de santé au travail AISMT 13, AISMT 04 et Expertis

Les intervenants

- Laurence MARTINEZ :

- Médecin du travail à l' AISMT 13, service de santé au travail – Référent maintien en emploi du Service

- André DUBOIS :

- Médecin du travail à l' AISMT 04, service de santé au travail – Référent maintien en emploi du Service

Sommaire

Acronymes

- 1) Définition
- 2) Quelques chiffres
- 3) Coût pour l'entreprise
- 4) Enjeux du maintien en emploi
- 5) Non discrimination liée à l'état de santé ou au handicap
- 6) Rôle du SPSTI
- 7) Mécanisme de la désinsertion professionnelle
- 8) Parcours du maintien en emploi inspiré de la méthode JABES-PARAY
- 9) Les partenaires
- 10) Rôle de l'employeur

Acronymes

- AT : Accident du Travail
- BOETH : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- MP : Maladie Professionnelle
- PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- RQTH : Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé
- SPSTI : Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

1) Définition

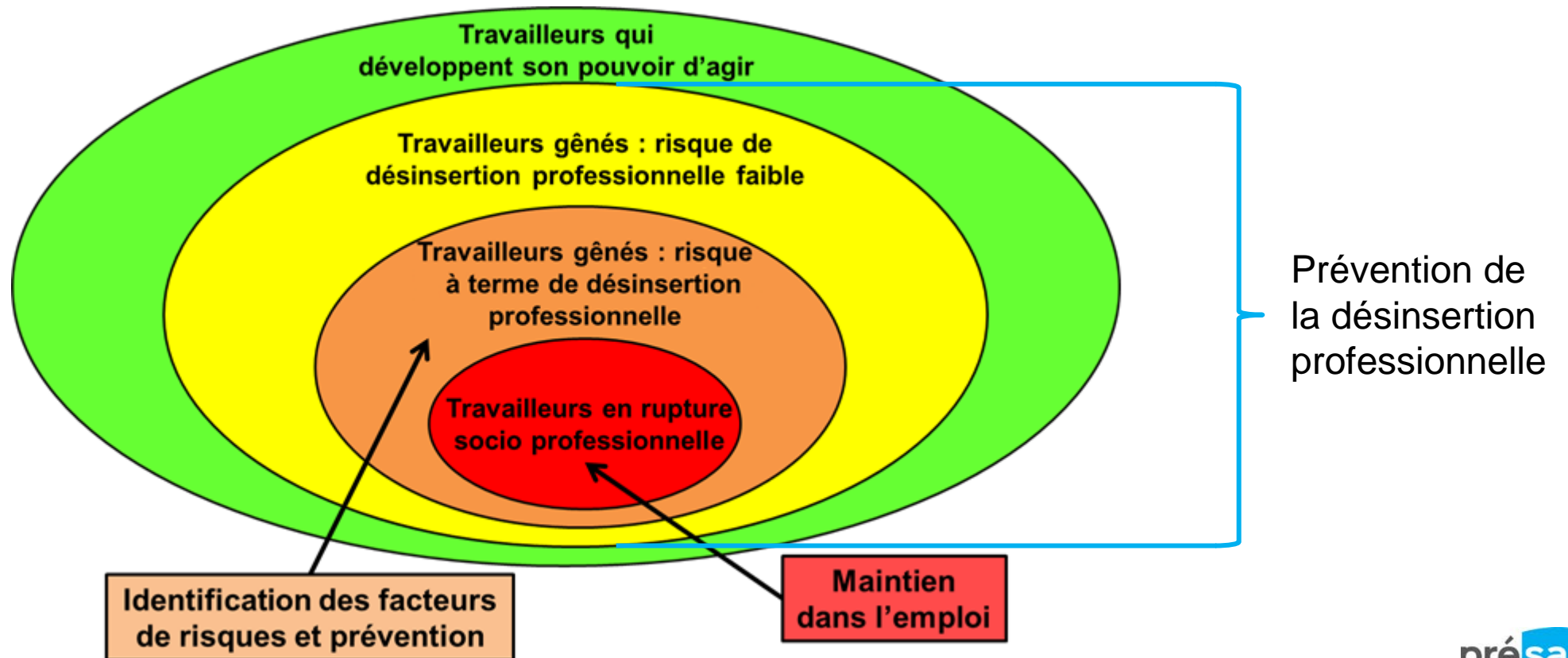
Maintien en emploi :

Ensemble des démarches et mesures mises en place pour maintenir dans l'emploi un salarié ne pouvant plus effectuer son activité, pleinement ou partiellement de façon soit temporaire soit définitive.



1) Définition

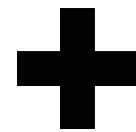
- Travailleurs concernés par le maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle :



1) Définition

Survenue d'une rupture socio-professionnelle

- Accident du travail
- Accident
- Maladie professionnelle
- Maladie/déficience
- Événement personnel (Décès, finances, séparation, etc.)
- Événement professionnel (CDT, Chgt de poste, etc.)



Conséquences supposées
ou prévisibles de difficultés
de maintien au poste

2) Quelques chiffres

- Si seulement 10% des arrêts de travail durent plus de 3 mois, ils représentent à eux seuls 60% des dépenses.
- Plus la durée d'arrêt de travail se prolonge, plus le risque de perdre son emploi est fort.
- Dans le cas de la lombalgie, cause la plus fréquente d'arrêts de travail, après 12 semaines d'arrêt, moins de 60% des salariés reprendront leur travail.

Source : CNAMTS DRP 2012

3) Coût pour l'entreprise

- Estimation du coût moyen du non emploi :
 - 1 jour d'arrêt (coût direct + coût indirect) = 320 €.
 - Coût AT/MP = coût direct (3 000 €) + coût indirect = 11 000 €.
 - Coût AT longue durée (> 90 jours) > 30 000 €.

- Coût d'un licenciement pour inaptitude : 45 000 € (contentieux).



Crédit image : Freepik

JABES et PARAY, Etudes de l'Institut SAPIENS 2018, Enquêtes HUMANIS sur l'absentéisme, Rapport GILLOT 2018 sur le handicap

4) Enjeux du maintien en emploi

- **Permettre à des salariés confrontés à des difficultés**, passagères ou définitives, **de conserver leur emploi** et poursuivre leur carrière, dans des conditions compatibles à leur état de santé.
- **Rendre les salariés concernés acteurs** de la démarche et les redynamiser.
- **Maîtriser ses risques professionnels** (prévention) : la meilleure façon de gérer le handicap... c'est de ne pas en fabriquer.
- **Réduire les risques psychosociaux.**
- **Réduire son taux AT/MP** : la 3^{ème} cause de handicap en France - coûts sociétaux et pour l'entreprise (cotisation, etc..) importants.
- **Répondre aux obligations** légales de reclassement et d'emploi des personnes handicapées.

5) Non discrimination liée à l'état de santé ou au handicap

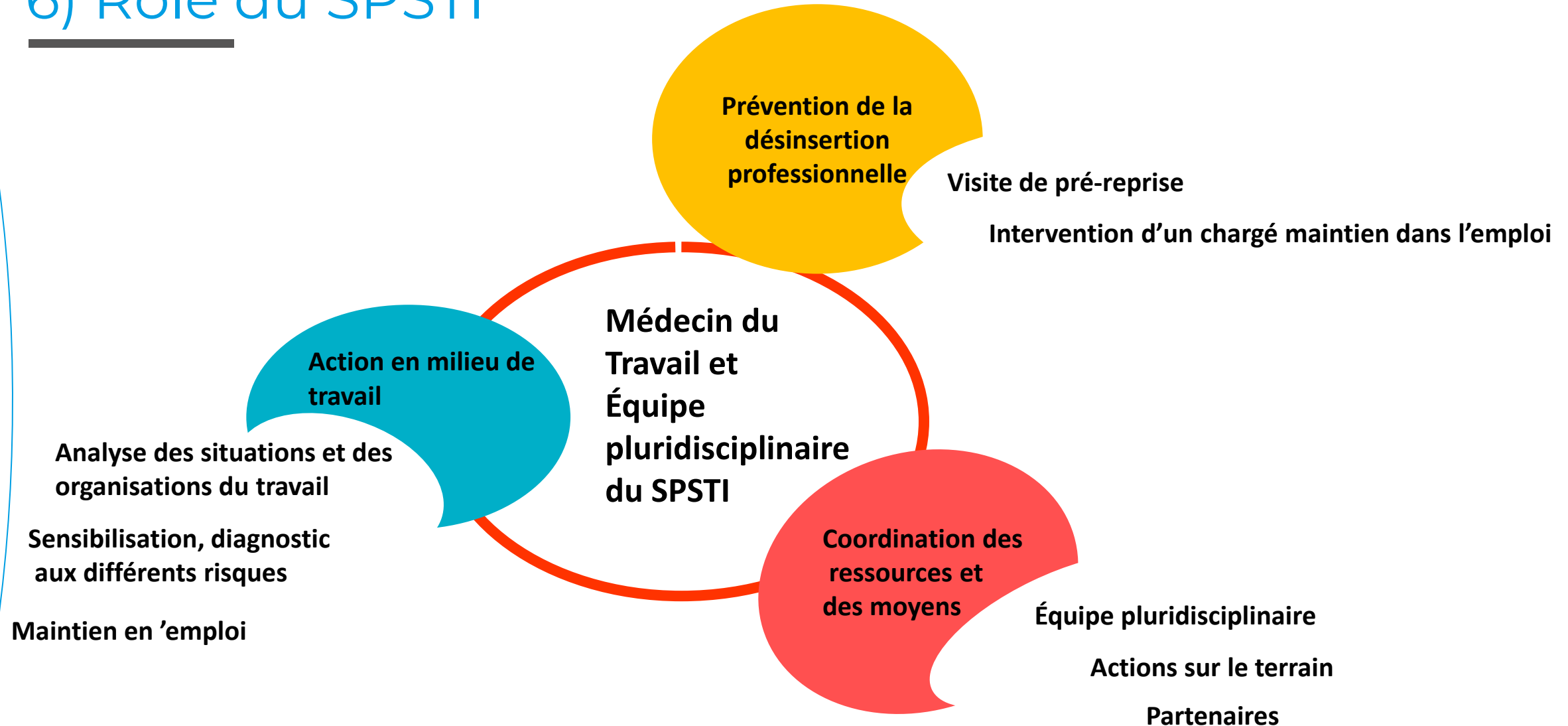
Afin de garantir le respect du **principe d'égalité de traitement** à l'égard des travailleurs handicapés, les employeurs doivent prendre les « mesures appropriées » pour permettre aux travailleurs handicapés :

- **D'accéder ou de conserver un emploi** correspondant à leur qualification,
- De l'exercer et de leur proposer/dispenser **une formation adaptée afin qu'ils puissent progresser dans leur domaine**

Ces « **mesures appropriées** », prises au profit des seules personnes handicapées et visant à favoriser l'égalité de traitement, **ne constituent pas une discrimination** : c'est au contraire le refus par l'employeur de les prendre qui serait constitutif d'une telle discrimination.

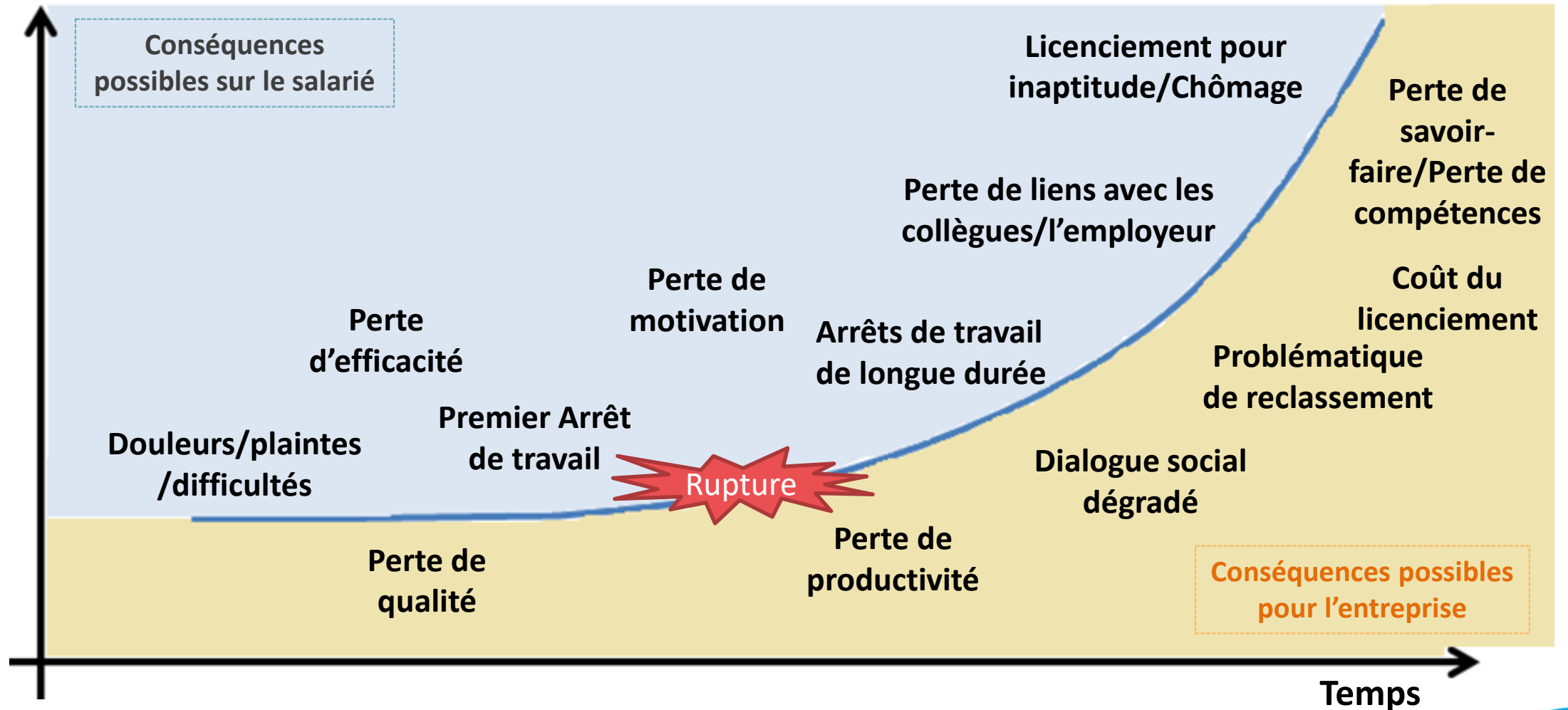
Article L5213-6 du Code du travail

6) Rôle du SPSTI

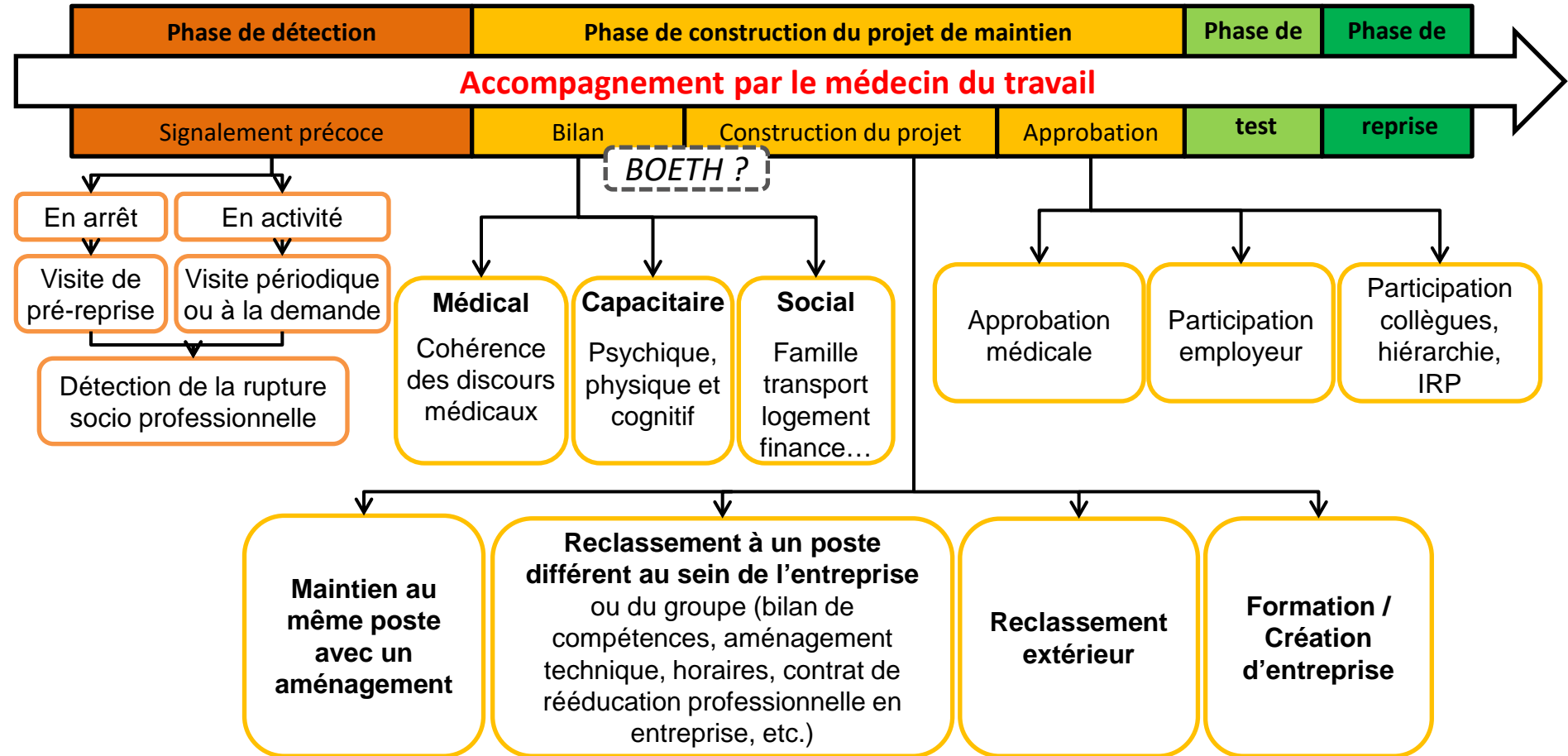


7) Mécanisme de la désinsertion professionnelle

Impact



8) Parcours du maintien en emploi inspiré de la méthode JABES-PARAY



Zoom sur la visite de pré-reprise

Une visite sollicitée préalablement à la reprise du travail lorsque des difficultés à la réintégration au poste de travail sont prévisibles.

■ À l'initiative :

- Soit du médecin conseil des organismes de sécurité sociale,
- Soit du médecin traitant,
- Soit du salarié,
- Ni l'employeur, ni le médecin du travail ne peuvent demander, ou imposer cette visite.

■ Les conditions d'accès :

- Être salarié de l'entreprise,
- Être en arrêt maladie, en AT ou en MP,
- Envisager la reprise du travail.

Zoom sur la visite de pré-reprise

Le rôle du médecin du travail :

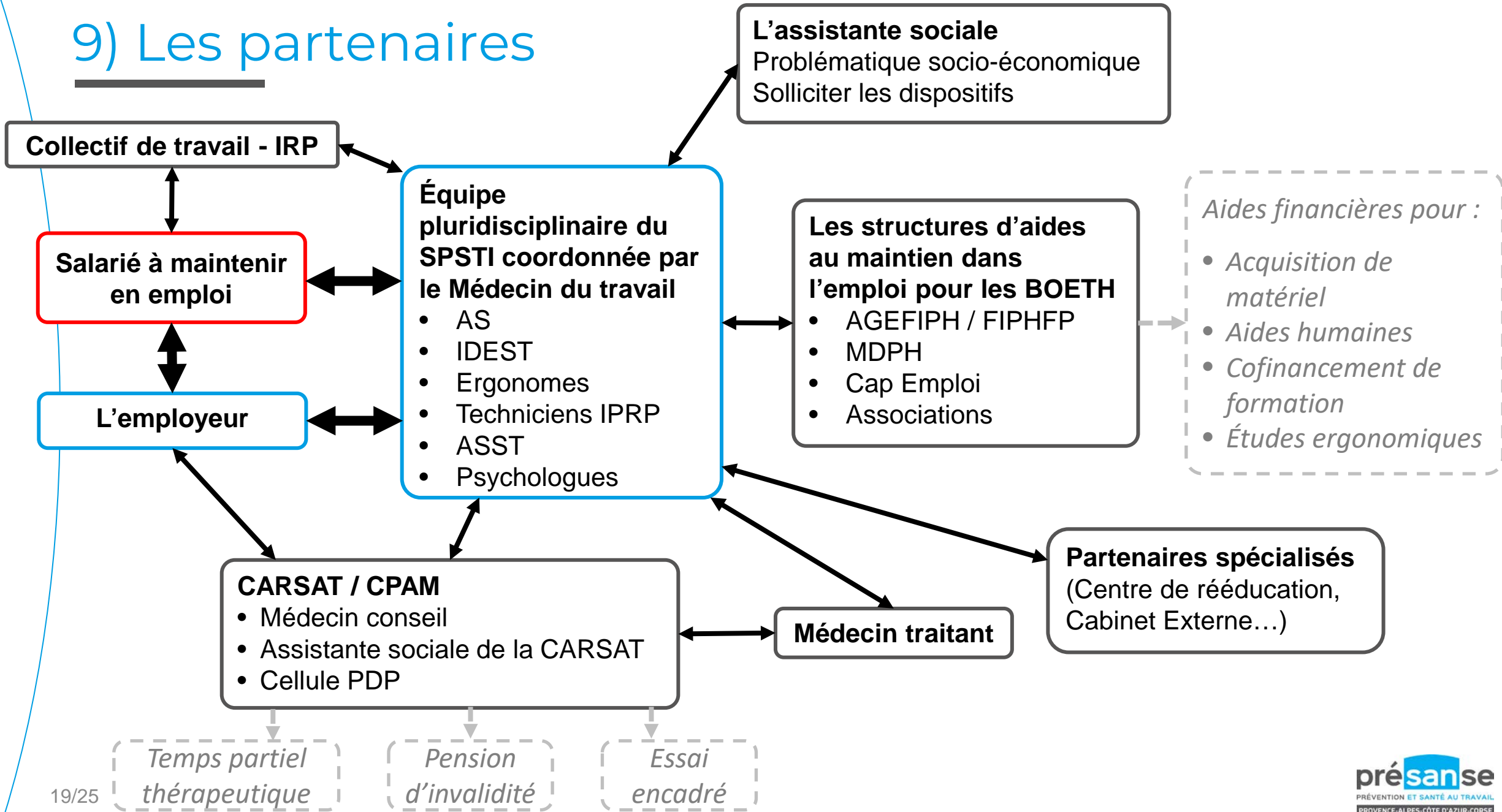
- **Collaborer avec médecin traitant, médecin conseil** de l'Assurance Maladie,
- **Évaluer l'aptitude prévisible** du salarié à son ancien poste de travail,
- **Faciliter la recherche des mesures nécessaires à la reprise :**
 - Aménagements ou adaptations du poste de travail,
 - Préconisations de reclassement,
 - Formations professionnelles en vue de faciliter le reclassement ou la réorientation professionnelle,
 - Préparation à l'inaptitude.
- **Orienter** si besoin, le travailleur vers la MDPH pour une demande de RQTH ou Cap Emploi.



Zoom sur les BOETH

- Personnes bénéficiant d'une RQTH.
- Victimes d'AT ou de MP ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire.
- Titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain.
- Anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.
- Veuve ou orphelin de victime militaire de guerre ou de titulaire de la pension militaire d'invalidité (sous certaines conditions).
- Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.
- Titulaire de la carte de mobilité inclusion comportant la mention invalidité.
- Titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

9) Les partenaires



10) Rôle de l'employeur

1) IDENTIFIER les facteurs de risques :

- Plaintes concernant des douleurs, fatigues,
- Baisse de performance (délai, qualité),
- Absentéisme et prise de congés inhabituels,
- Retours du collectif de travail, IRP.

2) AGIR - Signaler le risque précocement :

- Conseiller la visite occasionnelle à la demande du salarié ou la visite de pré-reprise,
- Demander une visite occasionnelle à la demande de l'employeur,
- Proposer un rendez-vous de liaison avec le salarié absent en associant le SPSTI pour informer le salarié du bénéfice d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle (31 mars 2022),
- Signaler auprès de l'assistante sociale de l'entreprise, du SPSTI, etc.

3) SUIVRE et PREVENIR :

- Suivre les arrêts de travail (fréquence, durée...),
- Rester en contact avec votre service de prévention et de santé au travail, votre service social,
- Rester en contact avec les IRP, les salariés,
- Mettre en place la démarche de prévention et d'amélioration continue.

10) Rôle de l'employeur

Quelle stratégie adopter pour anticiper les risques de désinsertion ?

- **Prévention** : importance du DUERP construit avec les salariés et de la création d'un plan d'action qui vit et qui fait vivre la prévention en entreprise.
- **Entretiens annuels** : faire le point sur le poste, la carrière, l'évolution de carrière (compte formation, évolution pro).
- **Formation** des managers de proximité (les premiers relais) à cette question du MEE / repérage précoce.
- **Information des salariés** (pré-reprise, assistante sociale en entreprise, mission handicap pour les grandes entreprises, compte formation).

10) Rôle de l'employeur

Pensez à contacter votre service de prévention et de santé au travail !
Toutes les coordonnées sur presanse-pacacorse.org, rubrique « Le réseau »

The screenshot displays the 'Le réseau' page on the Presanse Paca-Corse website. The navigation bar at the top includes 'Présanse Paca-Corse', 'Santé au travail', 'Ressources', 'Le réseau' (highlighted with a red box), 'Actualités', 'Agenda', 'Espace Emploi', and 'Quiz prévention'. Below the navigation bar, the breadcrumb trail reads 'Accueil > Le réseau > Le réseau Présanse Paca-Corse'. The main heading is 'Le réseau Présanse Paca-Corse' with '144 résultats' below it. The central part of the page is a map of the Provence-Alpes-Côte d'Azur region, densely populated with colored pins representing various health and safety services. A sidebar on the right offers a 'Mode de présentation' (MOSAÏQUE or CARTE) and 'Filtres' section. The filters include a search bar and a list of services with their respective counts:

- 2STT83 (2)
- AISMT 04 (9)
- AISMT 13 (23)
- AIST 83 (19)
- AIST 84 (7)
- AMETRA06 (17)
- APST BTP 06 (4)
- ASTBTP 13 (10)
- CMTI 06 (4)
- Expertis (9)
- GEST 05 (3)
- GIMS 13 (12)
- GMSI 84 (4)
- SAT Durance Luberon (3)
- SIST Corse du Sud (4)
- STP (13)

Below the list, there are filters for 'Type':

- Centre (127)
- Siège (16)

Pour aller plus loin...

- 2^{ème} webinaire : Communiquer autour de l'état de santé avec son salarié

Retrouvez replay et support sur notre site web !

- www.presanse-pacacorse.org
- Rubrique « Ressources »

Présanse Paca-Corse | Santé au travail | **Ressources** | Le réseau | Actualités | Agenda | Espace Emploi | Quiz prévention

Accueil > Ressources > Ressources documentaires

Ressources documentaires

Résultats 1 à 20 sur 229 : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 > >>

229 résultats - Nombre de résultats par page : 20

- Exposition à la poussière de silice au travail
Livret
21/06/2021
- Replay webinaire "Prévenir les risques psychosociaux pour une meilleure qualité de vie au travail"
Webinaire - Replay et support PDF
17/06/2021
- Replay webinaire "Addictions : Informer, Sensibiliser, Prévenir et Aider"
Webinaire - Replay et support PDF
15/06/2021
- Le risque routier professionnel
Webinaire - Replay et support PDF
20/05/2021

Filtres :

Recherche libre

Structure éditrice

Type de document

- Affiche (7)
- Brochure (83)
- Fiche pratique (34)
- Vidéo (19)
- Livret (66)
- Autre (16)
- Webinaire - Replay et support PDF (4)**

Date de publication

2005 2021 Ok

Thèmes

Posez vos questions !

15 minutes de questions/réponses

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

www.presanse-pacacorse.org

Merci de votre attention !